



**Mairie de Rouffange**

**2 rue du Four – 39350 ROUFFANGE**

**03 84 81 08 19 - [mairierouffange@wanadoo.fr](mailto:mairierouffange@wanadoo.fr)**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

19 juin 2025

**Présents :** Mmes, Marie-Hélène VACHET, CALLEWAERT Patricia, COURTOIS Marie-Claude, CADOUX Raymonde  
MM BOILLON Jean-Yves, Gérald GLORIEUX, AUBERT David, TISSOT Didier

**Absents :** Morgane VOLTZ (procuration à Didier TISSOT), ZATTARA Mathieu, GRIFFON Jérôme

### **OBJET 1 : PROJET AGROPHOTOVOLTAIQUE ETRABONNE**

Madame le Maire expose que suite à courrier reçu le 20/5/2025 des services de la DDT du Doubs, concernant la consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées par lequel il est demandé à la commune de Rouffange de donner un avis concernant le projet de construction d'une ombrière de cultures céréalières de puissance crête 6550 kw sur la commune d'Etrabonne, les membres du conseil municipal ainsi que le président de l'Association foncière se réunissent pour concertation et recensement des avis et idées de chacun quant au projet.

Le conseil municipal à l'unanimité, retient les points d'observations suivants quant au projet :

- 1 *La lecture de ce dossier semble laisser penser à tout point de vue qu'il y aurait peu ou pas d'incidences dans tous les domaines abordés (que ce soit au niveau environnement, nature des travaux etc...), ce n'est pas notre avis, l'aspect visuel présente un côté négatif et bien réel, principalement lorsqu'on redescend la départemental depuis Mercey le grand, et nous voudrions être certains que ces panneaux ne soient pas cause d'éblouissement avec un risque accidentogène augmenté*
- 2 *Bien qu'on nous signale la création d'une haie, et compte tenu de la hauteur des panneaux et du dénivelé de la route nous sommes très sceptiques quant à son efficacité et la durée nécessaire pour qu'elle remplisse son rôle, (temps de pousse)*
- 3 *D'autre part, il est signalé une modification des températures qui nous interrogent sur son incidence locale,*
- 4 *La présence d'ondulateur risque fort également de perturber les animaux en pâture juste à côté, ainsi que la faune locale.*
- 5 *Il semble également que ce projet est tout à fait contradictoire avec les choix faits par la chambre de l'agriculture qui souhaite ne pas renouveler ce genre d'opérations. (Décret d'application du 8 avril 2024 mis en application dans le Jura)*
- 6 *Le point le plus litigieux reste l'utilisation de la voirie que ce soit au niveau des travaux et au niveau ensuite de la maintenance pour cette durée de 40 ans comme indiqué.  
En effet, cette parcelle est conjointe à un chemin appartenant à la commune de ROUFFANGE, et pour lequel nous envisagions justement d'interdire l'accès au plus de 3t 5 sauf riverains agricoles)  
Le reste de la voirie conjointe à cette parcelle appartient à l'association foncière et MR Munier (président) nous a clairement signalé ne jamais avoir été contacté et n'est pas du tout favorable à ce projet.  
L'autre chemin au-dessus de la parcelle qui arrive depuis la route Rouffange/Pagney, appartient également à l'association foncière, avec le même constat*

- 7 Il semble qu'il soit prévu également de « raboter » le virage pour accéder à cette portion de route, quand on vient de Mercey, or là aussi c'est un terrain privé de MR Munier qui a été fort surpris d'apprendre cela puisque non contacté également.
- 8 Nous nous posons également la question quant à la commune d'Etrabonne concernée par ce projet et sa propre implication qui ne semble pas ressortir dans ce dossier

En conclusion, la commune de Rouffange par 7 voix pour et 2 abstentions, confirme ne pas approuver ce projet, relevant son impact négatif sur l'environnement (agriculture, paysage, flore, etc...), avec projet d'utilisation de ses propres voiries au moment des travaux et dans le cadre de la maintenance, au risque de les détériorer et surtout sans accord préalable.

A mentionner également que l'Association foncière de ROUFFANGE sous couvert de son président, Mr Munier Serge n'est pas favorable également à ce projet

Cet avis négatif est donc transmis à la DDT du Doubs, via mail et courrier en parallèle.

Voix Pour 07                    Abstentions 02                    Voix contre 00

### **OBJET 2 : PROJET TONNAGE AXE ROUTIER ETRABONNE**

Madame le Maire expose que le tronçon de route démarrant route de Mercey le grand/ Rouffange et reliant cette départementale à la commune d'Etrabonne doit être protégée des véhicules lourds non adaptés à sa structure et donc être limitée à un accès de 3t5 maximum sauf pour exploitants agricoles des parcelles attenantes.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de limiter l'accès au chemin au 3t5 sauf pour les exploitants de parcelles attenantes et autorise le Maire à procéder à l'achat et la pose de la signalisation adéquate.

Voix Pour 09                    Abstentions 00                    Voix contre 00

### **OBJET 3 : DEVIS ARCHIVAGE MAIRIE PAR LE CETRE DE GESTION DU JURA**

Madame le Maire expose que les documents d'archives de la mairie nécessitent une étude, tri et archivage officiel effectué par un archiviste professionnel mandaté par le centre de gestion du Jura

- Regroupement thématique des dossiers
- Elimination des documents dépourvus d'utilité administrative ou historique
- Analyse et classement des dossiers (16 mètres linéaires estimés)
- Rédaction de l'instrument de recherche
- Travaux annexes : conditionnement des dossiers, cotation des dossiers ou des boîtes.

Compte tenu du délai d'attente minimum de deux ans, le budget pourra être prévu à l'avance,  
Montant du devis : pour 8 jours d'interventions, 2720 euros.

Le conseil municipal à la majorité accepte cette proposition.

Voix Pour 06                    Abstentions 03                    Voix contre 00

Le Maire,  
*Marie Hélène VACHET*



